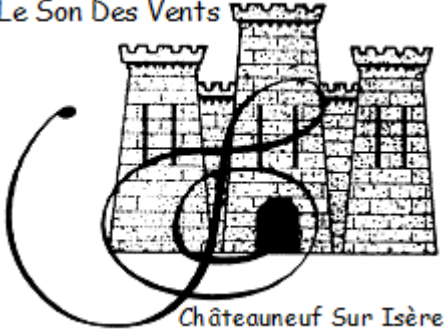


Le Son Des Vents



Châteauneuf Sur Isère

# Conseil d'administration n°2 février 2023

**Lundi 20 février 2023 – 20h – salle du solfège**

# Pouvoirs et quorum

			présent	Excusé	pouvoir
1	Sandra	BARBIER	1		
2	Soizic	BRUNET		1	Véronique
3	Magali	CARRIER		1	Christian
4	Laure	CHAIEB	1		
5	Christian	FELIX	1		
6	Marie	LONGUEVILLE	1		
7	Jérôme	LOREAU	1		
8	Christine	PERRET		1	Karine
9	Thomas	PORRIN	1		
10	Charlène	REYNAUD			
11	Corinne	REYNAUD	1		
12	Véronique	BUFFIERE	1		
13	Karine	VASSY	1		

9 présents.  
3 pouvoirs.  
1 absent

1. Règlement intérieur
2. La fête de la musique

3. grille des tarifs
4. Inscriptions et prise de rendez-vous
5. Fonctionnement associatif

#### Les dates clés de l'année en cours:

- 10/9: forum musical
- 12/9: lancement de la saison musicale.
- 8/10: Chemin des artistes. CdV à SM/V.
- 11/11: commémoration 1<sup>ère</sup> GM. Avec les tambours.
- 4/12: vente de Beaufort
- 4/12: Du vent dans les branches. Concert avec la Rose des vents
- 14/12: Audition de piano et chant.
- 14/12: concert des chanteuses en décembre avec Diana SALAYEVA.
- 9/12: les copains des vents au marché de Noël de BM.
- 28/01: concert/audition fête de l'école - tous les enfants et leurs profs.
- 3/02: interquartier - prestation instrumentale de 6 musiciens de l'asso.
- 7/02: lancement de la construction du char.
- 18/03: armistice guerre d'Algérie.
- 15/04: tournée des chars en chansons
- 16/04: Ouverture musicale du Corso
- 16/04: corso
- 8/05: armistice 2<sup>ème</sup> GM.
- 21/06: fête de la musique
- 18/06 ou 02/07: proposition de concert du SdV avec BM.
- 02/07: fin de la saison musicale.



**TRESORERIE AU 20/02/23**

	<b>ENCAISSEMENT</b>	<b>DECAISSEMENT</b>	<b>SOLDE banque 30/09/22</b>	<b>SOLDE banque 20/02/23</b>
CREDIT MUTUEL	53377,78	28061,24	13700,58	39017,12
BP	1170,67	728,98	2891,85	3333,54
CAISSE	2194,2	1976,99	29,41	246,62
CREDIT MUTUEL LIVRET	69,44		5044,75	5114,19
<b>TOTAL</b>	<b>56812,09</b>	<b>30767,21</b>	<b>21666,59</b>	<b>47711,47</b>

<b>DETAIL ENCAISSEMENT</b>	<b>Montant</b>	<b>DETAIL DECAISSEMENT</b>	<b>Montant</b>
COTISATIONS	28421,11	SALAIRES	14836,7
BEAUFORT	4659,12	CHARGES SOCIALES	7353,49
VENTE INSTRUMENT	60	CHARGES FINANCIERE	89,3
CPAM	102,42	DSPA	345
INTERET LIVRET	69,44	PARTITIONS+INSTRUMENTS	3122,07
<b>TOTAL ENCAISSEMENT</b>	<b>33312,09</b>	BEAUFORT	2787,52
		CORSO	400
		SUMUP	46,8
		RECEPTION	23,96
		PHOTOCOPIEUR	345,68
		TELEPHONE	324
		FOURNITURES BUREAU	494,99
		EBP	273,6
		<b>TOTAL DECAISSEMENT</b>	<b>30443,11</b>

**PLAN DE TRESORERIE DU SON DES VENTS 2022-2023**

	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	TOTAL
CREDIT MUTUEL							
SOLDE EN DEBUT DE MOIS (A)	13700,58	9280,59	11534,28	12818,99	15010,13	15599,63	

Dans le compte de résultat faire apparaître les frais SumUp.  
Organiser des virements entre les comptes courants et les livrets

# Règlement intérieur

L'école possédait un RI jusqu'en 2020.

La nouvelle grille de prix et le mode d'inscription à distance l'a mis en sommeil.

Démarche: le réactiver dès à présent pour les chapitres classiques, le mettre à jour et le compléter de façon participatif.

## Pour un bon fonctionnement :

- Le Centre d'Animation Musicale est géré par l'association « **LE SON DES VENTS** » à la demande de la mairie et en concertation avec elle.
- La responsabilité pédagogique est confiée à Brigitte MAGNIN.
- Le Centre d'Animation Musicale prend en charge vos enfants et en a la responsabilité strictement sur les lieux des activités pendant la durée de l'activité. Les jeunes enfants doivent être confiés directement au professeur au début de la séance. Il est recommandé de venir rechercher les enfants avec exactitude en fin d'activité.
- En cas d'absence imprévue d'un professeur, nous informons les familles -sauf imprévu exceptionnel-. En cas d'absence de l'élève, son responsable légal devra prévenir la responsable pédagogique ou le professeur concerné.
- Le règlement de la cotisation est déposé à l'inscription et encaissé en 1 ou 2 fois selon le montant en octobre et en février. A partir du moment où l'inscription est réalisée, la cotisation est due pour l'année.
- L'élève inscrit et membre de l'association doit participer à la vie musicale collective du Centre d'Animation Musicale : « Petit Ensemble » ou « Ensemble BB » à partir de la 2<sup>ème</sup> année ou l'Orchestre « Le Son des Vents » à partir du Cycle II instrumental.
- Le cursus complet en Formation Musicale, soit 3 ans en cycle I et 2 ans en cycle II, est obligatoire pour toute inscription en Formation Instrumentale.
- L'enseignement musical comprendra 30 séances au minimum. *La séance de le cours instrumental dure 30 min*

**S'inscrire à un atelier, c'est vouloir réaliser un apprentissage musical, ce qui implique assiduité et désir de progresser.** Les règles de vie sociale sont nécessaires à l'égard de toute personne.

## Chapitre 1- Dispositions générales

Article 1 - vocation

Article 2 - gouvernance

Article 3 - missions

Article 4 - calendrier

Article 5 – contrat d'engagement

Article 6 – absence longue d'un professeur.

Article 7 – panel des enseignements.

Article 8 – cursus et progrès.

## Chapitre 2 – Admission

Article 9 – agenda des inscriptions

Article 10 – priorité des inscriptions

Article 11 – coopération entre écoles.

Article 12 – liste d'attente

Article 13 – équipements de l'élève

Article 14 – participation aux manifestations

Article 15 – absence de l'élève

Article 16 – attitudes et sanctions

Article 17 – assurances RC et instrument.

Article 18 – responsabilité des parents

Article 19 – responsabilité pendant le cours

## Chapitre 3 – Engagement

Article 20 – droit à l'image.

Article 21 – prêt et location du matériel.

Article 23 – prêt des clés de l'établissement

Article 24 – Approbation du règlement intérieur.



Vote du règlement intérieur dans sa version allégée, en sachant qu'une seconde version complétera certains chapitres.  
Vote à l'unanimité des 9 présents + 3 pouvoirs.

Règlement intérieur  
Responsabilité civile  
Droit à l'image

# Fête de la musique

Dans l'esprit de l'an dernier, déambulatoire dans le centre du village.

Impact économique: demander une contre partie en nature aux commerçants (exemple du casse-croute pour la Rose des vents le 4/12/22).

Voir avec l'association des commerçants pour construire un projet commun.  
Dans le but d'intégrer le bistrot, le Belair, le clos du puit et l'Estanco.

Scène ouverte à maintenir.

Les gamm'elles  
Les gars des chants  
Les Why notes  
La scène ouverte  
Les ensembles de l'école:  
- Guitare  
- Chant  
- Les copains des vents  
- La scène jazz  
- La SMAC  
- D'autres ensembles musicaux  
des autres écoles de musique

Le Son des Vents assurera la fête de la musique de 18h à 21h sur deux scènes.

Un accord commercial a été trouvé avec le bistrot de chato: fourniture et prix de nourriture.



# Musique à Niederrieden et Les Copains des Vents

Jérôme Rollet, François Pluen et Jérôme Loreau et moi (Karine excusée car en déplacement) nous nous sommes rencontrés hier soir pour évoquer deux sujets liés:

- la musique à Niederrieden

- l'ensemble "Les Copains des Vents«

une discussion constructive qui a permis de poser les bases solides autour des points de convergence et évoquer des craintes sur l'avenir.

A la première lecture du cahier des charges, que nous avons rédigé en fin d'année dernière, il y avait consensus sur une majorité des 4 points et des adaptations à faire. (rappel des points: le projet; répertoire/style et posture; maîtrise de la qualité/répétition; les musiciens). Les Copains expriment à chaud l'idée de simplicité.

Le départ de Laurent Jaillant sera compensé par une série d'actions pour animer le groupe et arranger les partitions pour chacun. Au bureau de les travailler pour qu'elles deviennent rapidement opérationnelles.

Calendrier: nous rencontrerons l'ensemble des Copains pour écrire le projet consensuel et nous le ferons valider par le conseil d'administration (quasi les mm personnes) d'avril.

Concernant Niederrieden, Le Son des vents donnera son entière validation à l'utilisation des tous les moyens pour réussir le jumelage: musiciens de l'association, partitions, matériels si nécessaire. (validation CA février)

Notre crainte de voir les Copains quitter l'association suite au départ de Laurent Jaillant n'est plus fondée; Cette affirmation réouvre la porte d'une co-construction du projet "Les Copains des Vents" indexée sur la dynamique actuelle de l'association.

Je lirai ce mot au CA de lundi pour exprimer aux admin le travail de construction, leur future validation du projet et valider la musique à Niederrieden.

**Premier vote pour pour démarrer une co-construction du cahier des charges avec les CdV.**

**7 votants pour; 2 pouvoirs pour; deux votants s'abstiennent et un pouvoir d'abstient.**

**Deuxième vote pour engager les moyens musicaux de l'association à Niederrieden. Pour à l'unanimité.**

Christine et Corinne (OK) au bureau.

Orga corso pour Sandra et Corinne:

nb de personnes qui défilerons ? Attention à la proportion entre adultes et enfants. Uniquement dans la liste des corsiculteurs.

Début construction du char ? On en discute vendredi: voir pour les Lundi; mercredi; jeudi; samedi et dimanche.

Le son des vents se propose de tenir la buvette du banquet du 17/04/2023.

Prochain odj CA d'avril:

Date du CA. 24 avril 2023 à 20h

Grille des prix

Inscriptions et prise d'horaire

Fonctionnement associatif

Cahier des charges Les Copains des Vents.



# Les Clés numériques

N°	Prénom	Nom	jours	Amplitude horaire
1	Télem	ROMANET (mal prog)	Tous les jours	00h 24h
2	Quentin	TOUREAU	Tous les jours	00h 24h
3	Fred	BAYLE	Tous les jours	00h 24h
4	séverine	ZECCHIN (mal prog)	Tous les jours	00h 24h
5	Jean-Marc	HENAUX	Jeudi	12h – 20h
6	Guillaume	CLUZEL	Tous les jours	00h 24h
7	Christophe	ARONICA	Lundi	12h – 20h
8	Diana	SALAYEVA	Tous les jours	00h 24h
9	Edwige	JACQUET WACOGNE	Tous les jours	00h 24h
10	Fousseni	SANOU	Tous les jours	00h 24h
11	Jeanne	SAINT SARDOS (Donné à corinne)	Tous les jours	00h 24h
12	Magali	CARRIER	Dimanche	9h 13h
13	Sozic	BRUNET	Tous les jours	00h 24h
14	Karine	VASSY	Tous les jours	00h 24h
15	Jérôme	( Reynaud) LOREAU	Tous les jours	00h 24h
16	Véronique	BUFFIERE	Tous les jours	00h 24h
17	Thomas	PORRIN	Tous les jours	00h 24h
18	Christine	PERRET (donné à ZECCHIN)	Tous les jours	00h 24h
19	Dominique	LGDC (donné à ROMANET)	Tous les jours	00h 24h

